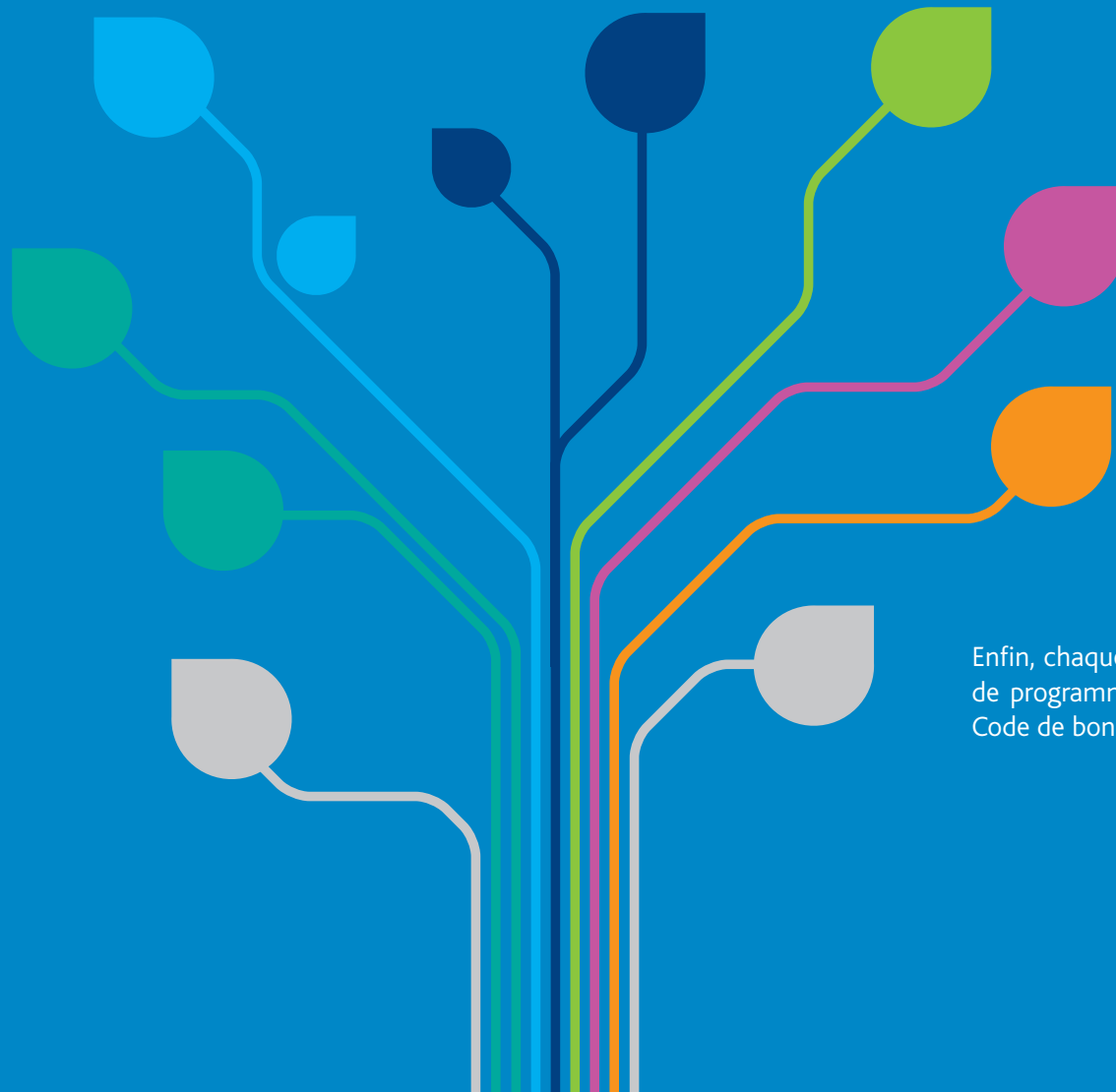




GROUPE INSTITUT MÉRIEUX
**RÈGLES DE
CONDUITE**



INSTITUT MERIEUX



L'Institut Mérieux s'engage à agir partout dans le monde dans le cadre de sa mission de santé publique et conformément aux lois qui gouvernent chacune de ses activités. C'est pourquoi, l'Institut Mérieux a établi ces Règles de Conduite.

L'Institut Mérieux a également développé des initiatives pluridisciplinaires impliquant l'ensemble de ses sociétés intervenant dans des domaines d'activité différents, afin de garantir le respect d'une vision commune de l'éthique et de la conformité.

Ainsi, les Règles établies par l'Institut Mérieux incarnent le fondement que chacune de ses sociétés doit respecter.

Enfin, chaque société aura la responsabilité de traduire ces Règles au sein de programmes Éthique et Conformité spécifiques, en créant leur propre Code de bonne conduite adapté à leurs propres activités.

LE RESPECT DE VALEURS HISTORIQUES PARTOUT DANS LE MONDE

L'Institut Mérieux et ses sociétés inscrivent leurs actions dans le respect de valeurs éthiques historiques, se traduisant par des comportements spécifiques. L'Institut Mérieux entend perpétuer ces valeurs auprès de ses collaborateurs, au travers notamment de la charte « Ces forces qui nous rassemblent ».

SANTÉ PUBLIQUE

- Servir l'intérêt général
- Développer une vision médicale privilégiant le patient
- Répondre aux besoins mondiaux en matière de santé et aux besoins spécifiques de chaque pays

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- Donner accès aux plus démunis à des soins et une biologie clinique de qualité partout dans le monde en partenariat avec les Fondations
- S'engager de façon responsable dans des activités pour faire avancer la science et la recherche
 - Former les collaborateurs et les accompagner dans leur parcours professionnel, transmettre les savoir-faire

UNE VISION SANS FRONTIÈRES

- Conserver une vision mondiale et ouvrir les frontières géographiques
- Repousser les frontières scientifiques et technologiques : privilégier les approches et les partenariats pluridisciplinaires
- S'ouvrir à des cultures différentes et aux idées nouvelles

UN ESPRIT PIONNIER

- Viser l'excellence
- Explorer de nouveaux territoires (géographiques, technologiques, scientifiques, etc.)
- Innover dans tous les domaines
- Faire preuve d'audace et de courage, savoir rebondir et s'adapter
- Prendre des risques et assumer la responsabilité de ses actes
- Être solidaire de son équipe dans l'échec comme dans la réussite

DES RACINES

- Privilégier une vision à long terme
- Conserver son indépendance
- Perpétuer un héritage basé sur des valeurs pérennes : continuité, loyauté, respect des personnes



DÉFINITION

- Sociétés du Groupe** représentent chaque domaine d'activité de l'Institut Mérieux (solutions de diagnostic *in vitro*, sécurité alimentaire et nutrition, immunothérapie, innovation et investissements en capitaux, recherche contractuelle et services de fabrication).
- Bioéthique** désigne l'étude des questions éthiques que soulèvent les avancées de la biologie et de la médecine. Elle fournit des pistes pour la résolution des problèmes éthiques survenant dans tous les types de situations cliniques.
- Corruption** désigne l'intention d'agir de façon malhonnête ou frauduleuse, directement ou indirectement, en vue d'un bénéfice personnel. Par exemple, une personne en situation de pouvoir est rémunérée illégalement afin de prendre une décision favorable à celui qui la rémunère. Il s'agit d'un acte de corruption dans lequel sont impliquées les deux parties.
- Entités/Sociétés** désignent une entité juridique qui est une filiale détenue directement ou indirectement par l'Institut Mérieux ou par une société du Groupe.
- Informations privilégiées** désignent toute information, directement ou indirectement liée à l'Institut Mérieux ou à une de ses filiales, qui n'a pas encore été rendue publique par le groupe Institut Mérieux via un communiqué de presse officiel et qui, si elle l'était, pourrait influencer le cours de l'action d'une entreprise du Groupe cotée en bourse ou le cours d'instruments financiers associés.
- Institut Mérieux/IM** désigne la holding dûment enregistrée à laquelle appartiennent les différentes sociétés.
- Groupe Institut Mérieux** désigne la holding et les sociétés qui font partie du Groupe.
- Blanchiment d'argent** consiste à travestir la nature et la source de montants financiers issus d'activités criminelles (telles que la corruption, le terrorisme ou le trafic de drogues) afin de l'assimiler au résultat d'un commerce licite, sans pouvoir identifier la source réelle.
- Données à caractère personnel** désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

SOMMAIRE

RÈGLES DE CONDUITE DE L'INSTITUT MÉRIEUX p.8

PROGRAMME ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ p. 10

LES PRIORITÉS DU GROUPE INSTITUT MÉRIEUX

- 1 DÉVELOPPER, PRODUIRE ET VENDRE DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ** p.11
- 2 AGIR DANS LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES** p. 11
- 3 S'ENGAGER POUR LES ÉQUIPES DE L'INSTITUT MÉRIEUX** p. 15
- 4 INTERAGIR POSITIVEMENT AVEC LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS** p. 16
- 5 SÉCURISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET COMMUNIQUER AVEC ÉTHIQUE** p. 17

RÈGLES DE CONDUITE DE L'INSTITUT MÉRIEUX

L'Institut Mérieux bénéficie d'une longue histoire, qui repose sur des valeurs fortes transmises de génération en génération. Cet héritage permet à l'Institut Mérieux de conserver une vision à long terme et de rester fidèle à ses valeurs.

L'Institut Mérieux met en œuvre sa vision et protège sa réputation en menant ses activités commerciales dans le respect de sa mission de santé publique et des différentes réglementations.

L'Institut Mérieux a pleinement conscience que son expertise dans le domaine des maladies infectieuses et de la sécurité alimentaire, ainsi que sa présence internationale l'obligent à agir en tant que groupe socialement responsable. Il se doit de servir l'intérêt général et les communautés dans lesquelles il est présent.

Les RÈGLES DE CONDUITE de l'Institut Mérieux (RÈGLES DE CONDUITE IM) proposent des orientations quant à la façon de mettre en œuvre cette responsabilité, concrètement et au plus près du terrain.

Chaque entité de l'Institut Mérieux a conscience de son obligation de respecter les programmes Éthique et Conformité afin de s'assurer que les politiques et pratiques, tant en interne

qu'en externe, sont cohérentes avec la culture du Groupe fondée sur un sens profond de l'éthique et de l'intégrité.

C'est pourquoi, chaque société du Groupe doit informer ses collaborateurs de l'existence de ces Règles de Conduite et mettre à leur disposition un Code de bonne conduite qui leur permette de faire les bons choix lorsqu'ils se trouvent dans des situations ambiguës et de prendre les bonnes décisions dans un environnement professionnel extrêmement diversifié et complexe.

CES RÈGLES DE CONDUITE S'APPLIQUENT À TOUS LES COLLABORATEURS DU GROUPE

Ces RÈGLES déclinées dans le Code de bonne conduite de chaque société du Groupe, s'appliquent à tous les collaborateurs des filiales et affiliés, à tous directeurs et administrateurs du Groupe. L'Institut Mérieux cherche également à étendre les Règles édictées aux fournisseurs, clients et distributeurs de chaque société du Groupe.

Le Code de bonne conduite développé (ou à développer) par chaque société du Groupe fournit plus de détails, notamment des questions & réponses, des liens vers les procédures et des contacts internes. Chaque collaborateur a l'obligation de se conformer au contenu de la version du Code qui lui est applicable. Chaque société du Groupe a la responsabilité de s'assurer que son Code de bonne conduite interne est diffusé à l'ensemble de ses collaborateurs.

Le Groupe opère à l'échelle mondiale et doit respecter les lois et les règlements nationaux de tous les pays où il intervient. Compte tenu de la grande diversité des systèmes culturels et politiques, un seul standard mondial n'est pas forcément adapté pour répondre aux exigences réglementaires dans un domaine donné. Le standard le plus élevé, entre la législation locale et le Code de bonne conduite du Groupe, sera alors applicable.

LA CONFORMITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'ensemble des collaborateurs du Groupe a la responsabilité de se conformer aux RÈGLES DE CONDUITE IM. **Chaque jour, les actions de l'Institut Mérieux impactent l'image du Groupe et également la réputation de ses différentes Entités. Le comportement contraire à l'éthique ou à la morale d'un seul collaborateur peut suffire à provoquer des dommages significatifs pour l'ensemble de l'Institut Mérieux.**

Plus que quiconque, les managers doivent incarner les valeurs du Groupe et les RÈGLES DE CONDUITE IM, en faisant preuve d'un comportement éthique et d'un management irréprochable. L'Institut Mérieux incite ses managers à promouvoir l'importance de la conformité en l'intégrant comme un élément clé dans leur prise de décision.

En cas de préoccupation sérieuse au sujet d'un comportement qui pourrait enfreindre les RÈGLES DE CONDUITE IM ou le Code applicable, les managers doivent transmettre le dossier à leur hiérarchie ou à leur service Éthique & Conformité.

Les managers doivent s'assurer que les messages clés de conformité sont communiqués, respectés et suivis dans leur service, même si ce devoir de responsabilité ne libère en rien les collaborateurs du leur.

PROGRAMME ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Chaque société du Groupe aura la responsabilité de développer, mettre en place et maintenir son propre programme Éthique et Conformité. Chaque programme Éthique et Conformité doit s'appuyer sur une analyse des risques et des priorités. Chaque société du Groupe doit s'assurer de traiter l'ensemble de ces risques et priorités en élaborant un programme Conformité accessible à tous ses collaborateurs. Ce programme doit inclure :

- Un **Code de bonne conduite spécifique à chaque société du Groupe** se conformant aux RÈGLES DE CONDUITE IM et adapté à ses activités et son environnement.
- **Des départements et des responsables de la conformité clairement identifiés et habilités.** En cas de questions diverses de conformité (par ex. qualité, RH, finances, etc.), plusieurs responsables de la conformité peuvent être nommés. Ces responsables de la conformité gèreront les RÈGLES DE CONDUITE IM en collaboration avec le Secrétaire Général de l'IM.
- Un **Programme de formation.***
- Un **Programme d'audit.***
- Une **Procédure d'alerte.**

* L'équipe d'Audit interne du Groupe et Mérieux Université font partie de ces programmes :

- **Audit interne du Groupe** : Le département Audit interne contribue à l'évaluation, l'amélioration continue et l'intégrité des processus opérationnels, ainsi qu'à la pérennité des opérations des différentes sociétés de l'Institut.
Le département Audit interne s'appuie sur la Charte d'Audit interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine d'expertise et la méthodologie utilisée (conforme aux standards de la profession).
- **Mérieux Université** : Mérieux Université joue un rôle clé dans la transmission de la culture interne de l'Institut et dans le respect de ses valeurs. Elle diffuse également les bonnes pratiques dans le cadre de formations destinées à l'ensemble des collaborateurs des diverses sociétés.

LES PRIORITÉS DU GROUPE

1 DÉVELOPPER, PRODUIRE ET VENDRE DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ

QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Dans le secteur de la santé, la qualité des produits et services est essentielle pour assurer la sécurité des patients et des consommateurs. Les sociétés du groupe Institut Mérieux ont élaboré des systèmes et des procédures de gestion de la qualité afin de garantir la fiabilité et la qualité de leurs produits et services tout en maintenant une performance optimale, et de se conformer aux réglementations internationales les plus strictes.

Parce qu'elles fournissent des produits, des informations et des services de haute qualité, essentiels à la santé de ceux dont la vie peut en dépendre, les sociétés du Groupe ont la responsabilité de s'assurer que la sécurité et la qualité sont des priorités reconnues.

CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE BIOÉTHIQUE

Le Groupe s'engage à protéger la santé de tous en tenant compte, en amont, des implications bioéthiques de ses activités de recherche biomédicale.

PROMOTION ET MARKETING

Les produits et services des sociétés du Groupe visent à proposer des bénéfices significatifs aux clients du Groupe et aux patients. Il est donc essentiel de leur apporter des informations exactes, transparentes et objectives sur ces produits et services. Ces informations doivent être partagées dans le respect des lois, réglementations et codes industriels en vigueur.

2 AGIR DANS LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES

COMMERCE INTERNATIONAL

Le Groupe a des clients et des partenaires dans le monde entier. En matière de commerce international, la législation d'un pays peut s'appliquer à des transactions réalisées dans un autre pays. Les collaborateurs impliqués dans les échanges internationaux doivent connaître et respecter les lois, réglementations et restrictions applicables en matière d'importation, d'exportation, de règles de fiscalité internationale, de boycott, de droit de douanes et d'embargos. Le non-respect de ces restrictions peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales,

ainsi qu'à la perte de droits d'importation ou d'exportation. Chaque société du Groupe devra élaborer des politiques internes adaptées à ses activités qui prennent en compte les réglementations en matière de :

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

La plupart des pays disposent de lois et de règlements qui limitent ou interdisent l'exportation vers certains pays ou individus, ou vers certaines organisations. Ces restrictions visent à empêcher ces parties d'obtenir des connaissances, produits ou technologies potentiellement nuisibles à des personnes ou à l'environnement. De nombreux pays publient des listes noires sur lesquelles figurent notamment des organisations terroristes ou des trafiquants de stupéfiants identifiés.

LÉGISLATION RELATIVE AUX IMPORTATIONS ET AUX DOUANES

Tout élément corporel ou incorporel introduit dans un pays à partir d'un autre constitue une importation soumise à la législation sur l'importation et au droit des douanes. En tant qu'importateur, une entité doit déterminer avec diligence la classification, la valeur et le pays d'origine de toutes les importations.

INTÉGRITÉ DE L'INTERACTION AVEC LES PARTENAIRES

Le réseau mondial de fournisseurs et partenaires du groupe Institut Mérieux est un atout capital pour le Groupe. Pour servir au mieux les clients du groupe Institut Mérieux du monde entier, nous devons nouer des relations fortes et mutuellement bénéfiques avec des fournisseurs et des partenaires responsables.

OBLIGATIONS ÉTHIQUES DE LA PART DES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES DE L'IM

Le groupe Institut Mérieux s'efforce de traiter avec des fournisseurs et des partenaires qui partagent les mêmes pratiques commerciales éthiques et équilibrées. Chaque société du Groupe a la responsabilité d'élaborer une Charte des achats responsables applicable à l'ensemble des tiers avec lesquels elle traite. Selon cette Charte, les fournisseurs et partenaires doivent entre autres :

- se conformer à toutes les législations et réglementations de leurs pays d'activité ;
- refuser de participer à toute manœuvre de corruption ;
- éviter et éliminer les pratiques anticoncurrentielles ;
- suivre la législation applicable en matière de commerce international ;
- assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité de leurs employés ;
- respecter les droits fondamentaux de l'homme, y compris l'interdiction du travail des enfants, du trafic des êtres humains et de toute autre pratique cruelle, inhumaine ou dégradante ;
- se conformer au droit du travail ;
- autoriser la liberté d'association des salariés ;
- agir conformément aux normes et lois internationales sur la protection environnementale.

SÉLECTION DES FOURNISSEURS ET TRAITEMENT ÉQUITABLE DES PARTENAIRES

Les sociétés du Groupe cherchent à collaborer avec des structures diversifiées qui pourront ainsi présenter au Groupe leurs produits, leurs services et leur expertise. Il peut s'agir de structures à taille réduite, tenues notamment par des femmes, des minorités, des vétérans ou des personnes en situation de handicap.

La sélection des fournisseurs doit reposer sur le prix, la qualité, les conditions de livraison, les critères de diversité et la réputation. Elle doit également tenir compte de leur respect de pratiques commerciales responsables en matière d'éthique et d'environnement.

L'Institut Mérieux a lancé une initiative incitant l'ensemble des départements des achats des sociétés du Groupe à partager leurs bonnes pratiques et à établir des relations durables avec différents fournisseurs selon une approche responsable en matière d'achats.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans l'effort mondial de lutte contre la corruption. La corruption augmente les coûts commerciaux, crée une concurrence déloyale, nuit à l'innovation et fragilise les structures sociales. Elle retarde, fausse et dévie la croissance économique, et accroît la pauvreté.

Le Groupe s'engage à mener ses activités en dehors de toute influence déloyale par des pots-de-vin et la corruption. Aucun avantage inapproprié direct ou indirect, ni aucun dessous de table ne doivent être accordés. De plus, les partenaires des sociétés du Groupe (distributeurs, sous-traitants ou agents) ne doivent jamais agir de manière illégale ou contraire à l'éthique des collaborateurs des sociétés du Groupe. Un avantage indu peut être tout élément de valeur, y compris un paiement ou une commission illicite, une remise illégale, un dessous-de-table, un cadeau, une réception ou un voyage.

RESPECT DE LA CONCURRENCE LOYALE

Le Groupe Institut Mérieux a tout intérêt à promouvoir un secteur d'activité aux pratiques dignes de confiance. La plupart des systèmes économiques nationaux et régionaux prônent la libre concurrence comme étant la voie la plus bénéfique aux consommateurs. L'équité des relations du groupe Institut Mérieux avec ses concurrents favorise la confiance de ses consommateurs et facilite son travail.

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

De nombreuses personnes, dont leurs collaborateurs et actionnaires, les autorités fiscales et gouvernementales et le public, font confiance aux entités du Groupe pour tenir une comptabilité exacte et honnête. Les opérations des entités du Groupe doivent être enregistrées comme il se doit, conformément aux normes comptables internationales et autres normes en vigueur localement, et, le cas échéant, au sein de l'Institut Mérieux. Chaque société du Groupe doit instaurer des politiques et procédures financières en accord avec ces normes et s'assurer que chacune de ses entités se conforme à ces règles. Toute participation à

des opérations de blanchiment d'argent est formellement interdite. La détection de toute irrégularité sur le pays d'origine ou l'établissement financier impliqué dans une transaction doit faire l'objet d'une investigation et doit être signalée en interne (notamment au département Conformité, à l'équipe du contrôle des exportations de la Société du Groupe concernée, ou à l'équipe d'Audit interne du Groupe).

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Toute décision commerciale doit être basée sur le mérite et non les intérêts personnels. Toute relation ou tout intérêt personnel susceptible d'empêcher un collaborateur de prendre une décision équitable et impartiale constitue un conflit d'intérêts et doit être évité. Tout conflit d'intérêts potentiel doit être immédiatement signalé.

L'acceptation de cadeaux, gratifications, commissions, rémunérations ou d'honoraires supérieurs à une valeur nominale constitue un conflit d'intérêts pour les collaborateurs du Groupe. Ces derniers doivent refuser ou s'affranchir de toute situation dans laquelle une relation amicale ou familiale peut altérer l'objectivité de leur jugement.

L'utilisation des biens et services du Groupe n'est autorisée qu'à des fins commerciales légitimes, non pour le bénéficiaire personnel d'un collaborateur et jamais à des fins illégales ou contraires à l'éthique. L'utilisation personnelle des ressources en matière de technologies de l'information de l'entreprise (e-mail, Internet, téléphone, etc.) ne doit pas interférer avec la productivité au travail et ne doit pas dépasser un coût nominal pour le Groupe.

Les collaborateurs doivent éviter d'exercer un emploi externe qui pourrait altérer leurs performances au sein du Groupe.

INTERACTION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Essentiels à la réussite de la mission de l'Institut Mérieux, les professionnels de santé concourent grandement à la mise au point des produits et des services des entités du Groupe, à la réalisation des essais cliniques et sont d'une aide précieuse auprès des patients dans l'utilisation de leurs solutions.

L'Institut Mérieux ne doit jamais offrir ou fournir quoi que ce soit à un professionnel de santé afin d'influencer de manière inappropriée ses prescriptions, recommandations, achats ou fournitures des produits ou services des entités du Groupe. Toutes les interactions des entités du Groupe avec des professionnels de santé doivent reposer sur un motif professionnel légitime. Ce qui peut être admis comme une pratique commerciale ou de courtoisie dans d'autres domaines peut être inadapté à l'égard d'un professionnel de santé. Lorsque la loi l'exige, tout transfert de valeur du groupe Institut Mérieux à un professionnel de santé doit être consigné et reporté au gouvernement.

3 S'ENGAGER POUR LES ÉQUIPES DE L'INSTITUT MÉRIEUX

Fidèle à son héritage visionnaire et humaniste, le Groupe souhaite attirer et développer des talents novateurs, riches de leur diversité professionnelle et culturelle. Le Groupe tient à favoriser un environnement de travail sécurisé propice à l'intégration de tous, au sein duquel les collaborateurs peuvent se réaliser pleinement.

Par ailleurs, le Groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association), la promotion de la diversité, le droit des femmes, le droit des peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles et le droit à la santé.

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ

Le Groupe doit prendre des précautions raisonnables pour empêcher la survenue d'accidents corporels. Pour ce faire, il doit maintenir un lieu de travail sécurisé et respecter les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

La sécurité des collaborateurs est une priorité. Tout acte ou toute menace de violence sur le lieu de travail, par ou contre un collaborateur, est interdite. En aucun cas, les collaborateurs ne doivent apporter d'arme ou tout autre objet ou produit potentiellement dangereux sur leur lieu de travail ou dans les bureaux, sauf si une autre loi l'exige.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL OUVERT ET PROPICE À L'INTÉGRATION

DIVERSITÉ, NON-DISCRIMINATION ET INTÉGRATION

La diversité des collaborateurs des entités du Groupe est une force et doit être encouragée. Le respect de cette diversité implique notamment des aménagements raisonnables afin d'aider les collaborateurs qui présentent des incapacités et des besoins sociaux spécifiques.

Toute discrimination négative envers un collaborateur ou un groupe de collaborateurs en raison de son sexe, âge, race, appartenance ethnique, nationalité, religion, situation maritale, orientation ou identification sexuelle, handicap, état de santé, information génétique ou de toute autre caractéristique protégée par les lois applicables, est interdite. Tous les aspects d'une relation de travail, tels que le recrutement, les attributions, les promotions, la rémunération, la discipline et le licenciement, doivent être réalisés sans tenir compte de ces caractéristiques.

Le Groupe s'engage à fournir un environnement de travail respectueux de tous et ne tolère pas le harcèlement d'un individu pour quelle que raison que ce soit.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe promeut la réglementation internationale des droits de l'homme et condamne le recours au travail forcé et à l'exploitation de la main d'œuvre enfantine. Chaque entité du Groupe doit se conformer aux lois relatives à l'esclavage et au trafic des êtres humains.

4 INTERAGIR POSITIVEMENT AVEC LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La mobilisation du Groupe en faveur du développement durable renforce notre engagement social. Outre le suivi des lois et réglementations environnementales, chaque entité peut mettre en œuvre des programmes et des initiatives afin de minimiser son impact environnemental.

PROMOUVOIR LA PHILANTHROPIE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Le Groupe est engagé au service de la santé publique. Il consacre la plus grande partie de son mécénat au soutien des actions de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

D'autres initiatives peuvent être menées dans les pays où sont implantés les sites et filiales des sociétés du Groupe. Les projets sélectionnés sont principalement liés à :

- Chaque société du Groupe ou domaines d'expertise,
- La mission de chaque société du Groupe en faveur de l'amélioration de la santé publique et de l'accès aux soins de santé, spécialement dans les pays défavorisés,
- L'engagement pour les Ressources humaines, tout particulièrement en matière de santé et d'intégration sur le lieu de travail,
- Les projets qui permettent à l'entité d'agir de façon citoyenne sur l'ensemble de ses lieux d'implantation et de répondre aux demandes d'organisations reconnues d'utilité publique.

Ces contributions volontaires font écho aux valeurs de santé publique du Groupe et ne sont motivées par aucune attente de faveur ou d'avantage commercial en retour.

5 SÉCURISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET COMMUNIQUER AVEC ETHIQUE

CONSIGNER PAR ÉCRIT

L'engagement du Groupe en matière d'intégrité s'appuie sur la création, la gestion et la destruction, dans les normes, de documents commerciaux tenus avec précision. Ces documents sont extrêmement précieux. Par conséquent, leur gestion et leur protection doivent être méticuleuses. La bonne conservation des données est un point important de la politique de conformité.

CONSERVATION ET DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Certaines législations nationales obligent les sociétés du Groupe à conserver des documents pendant une période donnée. Le manquement à ces règles internationales et locales peut déclencher des pénalités financières ou constituer un désavantage notable lors d'éventuelles actions en justice. De plus, chacun doit se rappeler que les documents des sociétés du Groupe sont sous l'entière responsabilité des sociétés du Groupe : ces dernières doivent pouvoir justifier chacun d'entre eux.

CONTRATS ET AUTRES ACCORDS JURIDIQUES

Disposer d'une documentation juridique valide et exécutoire est essentiel aux entités du Groupe pour atteindre leurs objectifs professionnels et parer tout risque commercial, juridique et éthique. L'absence de support juridique peut compromettre l'application d'un arrangement commercial en cas de conflit ou de litige. Il peut aussi être difficile, voire impossible, de reconnaître des revenus selon les règles comptables ou d'obliger une partie à justifier du suivi des normes du Groupe Institut Mérieux.

La documentation rigoureuse des services fournis au Groupe par des intermédiaires tels que des consultants, conseillers, agents, spécialistes ou distributeurs est donc essentielle. La rémunération de ces tiers doit être clairement définie pour correspondre parfaitement aux services rendus et doit être comptabilisée en bonne et due forme dans la comptabilité de chaque entité du Groupe. Les obligations de conformité et d'éthique doivent être documentées de manière à garantir l'engagement des intermédiaires envers les Règles de Conduite de l'Institut Mérieux.

UTILISATION APPROPRIÉE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le système d'information fait indéniablement partie des principaux actifs de chaque entité du Groupe. De plus en plus développé et indispensable à leurs activités quotidiennes, sa protection est primordiale pour tous. Chaque utilisateur du système d'information doit connaître les meilleures pratiques, dont la plupart tiennent du bon sens, afin de concourir activement à sa sécurité.

RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe dédie une part conséquente de ses investissements humains et financiers à développer des idées, des produits et des processus innovants dans les domaines techniques, scientifiques, financiers ou commerciaux. Toutes ces informations représentent un actif de grande valeur et doivent être protégées avec le plus grand soin, physiquement et sur le plan juridique.

Les collaborateurs doivent préserver la confidentialité des secrets industriels et commerciaux du Groupe, et des informations à ne pas divulguer. Ces secrets peuvent inclure des informations relatives au développement de systèmes, processus, produits, savoir-faire et technologies.

Tous les collaborateurs du Groupe ont la formelle interdiction de s'approprier une information apprise d'un tiers dans le cadre professionnel lorsqu'il est raisonnable de penser que cette information est confidentielle ou constitue une violation ou un plagiat des droits de propriété intellectuelle (y compris les brevets, droits d'auteur, marques commerciales ou secrets industriels ou commerciaux) d'un tiers.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La confidentialité est un droit fondamental en vertu de l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Groupe s'engage à préserver la confidentialité des informations à caractère personnel. De nombreux pays ont une législation stricte sur l'utilisation des données à caractère personnel. Cette législation contraint les entreprises à prendre les mesures adéquates pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations à caractère personnel.

Tout collaborateur autorisé à accéder à ces informations doit adhérer aux règles de protection des données à caractère personnel et doit collecter, utiliser et divulguer ces données uniquement de façon conforme à la législation et la réglementation locale. Le Code de bonne conduite de chaque société du Groupe devra élaborer des politiques spécifiques à ce sujet.

PROTECTION DES DONNÉES PATIENTS

Dans chacune de ses activités du secteur de la santé, le Groupe manipule des données à caractère personnel très sensibles, les données patients. Le Groupe s'engage à protéger les informations de santé des patients et à appliquer la réglementation en vigueur sur leurs conditions d'utilisation et de divulgation.

Il est interdit de traiter ces données à des fins autres que le traitement des patients, ou pour des opérations de paiement et de santé. La divulgation de ces informations doit se limiter au strict minimum nécessaire à l'atteinte de l'objectif autorisé. Les collaborateurs qui ont accès aux données patients et aux informations de santé protégées doivent s'engager à préserver leur confidentialité.

GESTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les collaborateurs du Groupe doivent s'efforcer en toute circonstance de protéger les actifs du Groupe et de les préserver de tout vol, gaspillage, dommage et de toute perte, négligence ou utilisation abusive. Ces actifs incluent les informations confidentielles, orales, écrites ou au format électronique du Groupe. Voici une liste non exhaustive des informations confidentielles de l'entreprise :

- Toutes les informations liées à l'innovation et aux processus et données de fabrication (schémas, statistiques de performances, données d'essais ou spécifications, etc.)
- Toutes les informations concernant les collaborateurs
- Les politiques du Groupe, procédures, normes et instructions de travail
- Les informations liées au marché des produits et services des sociétés du Groupe (clientèle, patients, prix, conditions de contrat et stratégies et tactiques marketing ou de vente, ainsi que les informations relatives aux fournisseurs des sociétés du Groupe, etc.)
- Les informations financières non publiées sur le Groupe ou sur ses transactions, y compris les transactions passées avec les clients, agents financiers et fournisseurs, les fusions et acquisitions, et les cessions.

Si des informations confidentielles doivent être communiquées à des parties externes, ces dernières doivent au préalable signer un accord de confidentialité et de non-divulgaration. Toutefois, cet accord ne dégage pas les collaborateurs de leur devoir de vigilance dans la détermination des informations à communiquer.

Le Groupe peut perdre la protection de ses informations ou faire face à des demandes d'indemnisation si les échanges d'informations ne sont pas documentés ou si les dispositions de l'accord ne sont pas respectées.

COMMUNICATION AVEC LES TIERS

La réputation du Groupe repose sur la fourniture d'informations exactes et cohérentes au public. Il incombe à chaque collaborateur de protéger cette réputation. Seuls les représentants autorisés ont le droit de parler au nom du Groupe. Chaque société du Groupe désignera ses représentants autorisés.

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES ET DÉLIT D'INITIÉ

Les collaborateurs peuvent réaliser des investissements personnels et acheter des actions des entités cotées du Groupe, dans le respect des lois et réglementations des marchés des valeurs mobilières et des actions. Toutefois, chacun doit être conscient que toute décision d'investissement basée sur des informations non publiées est interdite.



17, rue Bourgelat
69002 Lyon / France
Tél.: +33 (0)4 78 87 70 70
Fax: +33 (0)4 78 87 70 71
www.institut-merieux.com



INSTITUT MERIEUX